



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 05/04/2022

RETRAIT-RAPPEL DE PRODUITS DE LA MARQUE KINDER (KINDER SURPRISE, KINDER SURPRISE MAXI, SCHOKO-BONS ET KINDER MINI EGGS) EN RAISON D'UNE SUSPICION D'INFECTION À *SALMONELLA TYPHIMURIUM*

À la suite des investigations menées par les autorités sanitaires belges, conjointement avec leurs homologues européens et notamment français, l'entreprise Ferrero a procédé ce jour au rappel de plusieurs produits de gamme Kinder :

- ⌚ **Kinder Surprise 20g** (par un, par trois, par quatre et par six) **et 100g** avec des dates de péremption comprises entre fin juin 2022 et fin octobre 2022.
- ⌚ **Kinder Schoko-Bons** avec des dates de péremption comprises entre fin avril et fin août 2022.
- ⌚ **Kinder Mini Eggs** avec des dates de péremption comprises entre fin avril et fin août.
- ⌚ **Kinder Happy Moments, Kinder Mix** : 193g, Panier 150g, Peluche 133g, Seau 198g, avec des dates de péremption à fin août 2022.

Il est demandé aux personnes détenant ces produits de ne pas les consommer et de les jeter immédiatement.

Munis d'une photo de l'emballage avec les références du produit (Date Limite de Consommation, numéro de code barre), les consommateurs peuvent appeler le numéro de téléphone mis à disposition par l'entreprise pour obtenir un remboursement 0800653653 ou la contacter à l'adresse suivante : contact.fr@ferrero.com

Les toxi-infections alimentaires causées par les **salmonelles** se traduisent par des troubles gastro-intestinaux souvent accompagnés de fièvre dans les quarante-huit heures qui suivent la consommation des produits contaminés. Ces symptômes peuvent être aggravés chez les jeunes enfants, les sujets immunodéprimés, les femmes enceintes et les personnes âgées.

Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ces symptômes, sont invitées à consulter leur médecin traitant sans délai en lui signalant cette consommation.

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Par ailleurs, afin de limiter la transmission de personne à personne (en particulier au sein des foyers avec de jeunes enfants), il est recommandé de bien se laver les mains avec eau et savon après être allés aux toilettes, après avoir changé son enfant, et avant de faire la cuisine.

Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme